



# COMMISSION DE L'ARBITRAGE n° 13 (2020 – 2024)

Procès-verbal du mercredi 24 août 2022

---

**Réunion plénière du mercredi 24 août 2022**

---

**Présidence de séance :** Jean-Claude ROYER

---

**Présents :** Alain COUTANT, Jean-Jacques DEMAREZ, Fabrice DUPONT, Abdel ELMOUADDABE, Damien GRAVIER, Olivier LHERMITE, Thierry SCHMITT

---

**Invité :** Régis LEVENT (UNAF)

---

**Absents excusés :** Aurélie DJOUDI, Axel LHERMITE

---

## **1. - Ouverture de la séance et approbation du dernier PV**

La Commission des Arbitres présente ses sincères condoléances à M. Younès ACHOURI et sa famille pour le décès de son père. Elle souhaite un prompt rétablissement aux arbitres blessés.  
Le PV de CDA du 6 juillet 2022 est approuvé.

## **2. - Courriers et informations diverses**

Le Comité Directeur du District a validé le Règlement Intérieur et ses annexes ainsi que les groupes d'arbitres pour cette nouvelle année, le 18 juillet 2022.  
Le président a de nouveau fait une demande de carte d'arbitre honoraire pour certains anciens arbitres.

## **3. - Gestion administrative**

Quelques arbitres ne sont pas à jour de leur échographie cardiaque, demandée depuis trois ans. Ils ne pourront pas arbitrer tant qu'elle ne sera pas réalisée.  
D'autres ne sont pas encore validés, en l'absence de réponse à un document demandé par la Ligue lors de leur renouvellement.

## **4. - Formation et stages**

Pour la prochaine Formation Initiale en Arbitrage des 17, 24 septembre et 1<sup>er</sup> octobre, actuellement, deux candidats ont été inscrits.

## **5. - Désignations et observations**

T. SCHMITT indique qu'en ce jour, 35 arbitres sont non qualifiés. Il doit, de plus, fournir en ce début de saison de nombreux arbitres en Ligue ( 4 en R3).

A. COUTANT compte seulement 10 Arbitres Jeunes validés. Il devra également couvrir de nombreux matchs en Jeunes R3.

Les candidatures pour le Futsal seront prises lors du Rassemblement du 3 septembre 2022.

## **6. - Discipline**

Un rappel sera fait lors du rassemblement pour que les rapports disciplinaires soient faits dans les 48 h, tant au niveau du District que de la Ligue.

Les personnes convoquées en Commission de Discipline, qui seront absentes non excusées, seront sanctionnées d'une amende de 65 €, en plus de l'application du Règlement Intérieur de la CDA.

## **7. - UNAF**

R. LEVENT évoque l'Assemblée Générale qui aura lieu le samedi matin 3 septembre 2022.

**L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 19 h 45.**

**La prochaine réunion aura lieu mercredi 28 septembre 2022 à 18 h 00.**

**Jean-Claude ROYER, président**

**Fabrice DUPONT, secrétaire**